REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 13/02/2020

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

N° 530/274 /CAB/2020

Madame, Monsieur le (la) Représentant (e) Légal (e)
de l'ONG ...

Objet : Demande d'informations

Madame, Monsieur le (la) Représentant (e) Légal (e),

Dans le cadre et l'objectif du suivi et de l'évaluation de la mise en application des dispositions de la Loi N° 1/01 du 23 janvier 2017 portant modification du Décret-Loi N° 1/033 du 22 août 1999 portant Cadre Général de la Coopération entre la République du Burundi et les Organisations Non Gouvernementales Etrangères (ONGE) et en conséquence de vos engagements découlant de la Convention de Coopération que vous avez signée, nous voudrions vous demander de nous faire parvenir un tableau détaillé du personnel employé par votre ONG au 31/12/2019.

En plus des effectifs de ce personnel, le tableau devra renseigner sur la date d'engagement de chaque agent et/ou cadre, sur sa nationalité, la position qu'il occupe, son genre et son ethnie pour les employés nationaux. Le tableau devra être accompagné d'une copie de la décision d'agrément de chaque employé expatrié.

Ces informations devront nous parvenir d'ici le 28 février 2020 au plus tard et faire partie désormais des rapports semestriels que votre ONG a l'obligation de transmettre régulièrement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le (la) Représentant (e) Légal (e), l'assurance de notre considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pascal BARANDAGIYE.-

CPI A :

-Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères ;
-Monsieur le Directeur Général de la Coordination des ONGs et de la Promotion des Libertés Publiques
à BUJUMBURA